

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
COLLEX-BOSSY**

Séance du lundi 16 avril 2018 à 20h30

Présents

Mesdames et Messieurs

STANGA Laura Présidente
MALHERBE Sylvie Secrétaire

CARTIER Antonella
KENDE Michael
MACHERET Isabelle
MEGROZ Valérie
NOLL Dorothea
PESENTI Sébastien
PFEIFFER Pablo
STEIMER Jérôme
VERARDI Tiziano
VIGNERON Gyl
WESTEEL Madeleine

Excusées

BOYE Karla
CASTLE Danièle

Exécutif

YTHIER Arnaud
CARRILLO Brigitte
DUTOUR Marie-France

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2018
2. Communications du bureau
3. 1^{ère} lecture des comptes 2017
4. Communication de la mairie
5. Communications des commissions
6. Propositions individuelles et questions

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2018

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, **il est approuvé par 6 voix pour et 6 abstentions** (dont cinq personnes absentes lors de la séance).

2. Communications du bureau

2.1. Association des communes genevoises

Mme Stanga communique la prise de position de l'ACG lors de la dernière assemblée générale : il s'agit d'une décision relative à la participation du Fonds intercommunal de 20'000.00 F destinée à soutenir la coordination des Journées européennes des métiers d'art 2018. Cette décision est sujette à opposition des conseils municipaux ; le document explicatif se trouve sur CMnet.

3. 1^{ère} lecture des comptes 2017

A l'aide d'une présentation, **M. Ythier** va passer en revue les comptes dans les grandes lignes ; les membres de la commission des finances feront une lecture plus approfondie lors de la commission des finances du 23 avril prochain durant laquelle le comptable communal, M. Masserey, pourra répondre aux questions.

M. Ythier invite tous les membres du Conseil à assister à cette séance.

Résultats du compte de fonctionnement 2017

	2017 REALISE	2017 BUDGET	Ecart sur budget en %
Charges	4'311'702	4'285'629	+ 0.6%
Produits	4'833'494	4'297'264	+ 12.5%
Résultat (bénéfice)	521'792	11'635	

Les charges réalisées sont en ligne avec le montant global budgété. Globalement, l'écart de 0.6% peut être qualifié de faible. Le budget était prudent ; peut-être qu'il faudrait avoir une attitude plus téméraire en 2019.

M. Kende se dit impressionné par les chiffres équilibrés.

Détail des charges 2017

Comptes selon FONCTIONS	2017	2017	Ecart %
	REALISE	BUDGET	Réalisé/budget
0 Administration	1'542'512	1'522'045	101%
1 Sécurité	292'115	331'899	88%
2 Ecole	369'490	391'137	93%
3 Culture & loisirs	338'857	377'809	96%

5	Social	647'836	671'714	97%
6	Trafic	362'293	347'771	104%
7	Environnement	422'382	496'615	86%
9	Impôts & Finance	336'218	146'639	230%
	Détails des impôts : Frais de perception 3%	111'885	105'000	
	Rétrocession France	11'138	16'639	
	Pertes s/débiteurs	181'479	0	
	TOTAL CHARGES	4'311'702	4'285'629	101%

L'écart le plus important est lié aux charges d'entretien du réseau routier.
Celui concernant les impôts est lié au calcul de la provision fiscale.

Liste non exhaustive des principaux dépassements

N°	comptes Libellés	Budget	Réalisé	Ecarts	Explications
05.301	Traitement du personnel	596'000	600'659	- 4'659	Engagement nouvelle secrétaire
05.318	Honoraires prestations de service	106'000	115'247	-9'247	Honoraires passage MCH2
05.363	Propres établissements	15'000	25'548	-10'548	Projection+animations sup Escalade
08.314	Entretien immeubles par tiers	60'000	82'896	-22'896	+job d'été, imprévus s/entretien
08.318	Honoraires prestations de service	79'000	93'910	-14'910	Mandat Ferme
62.312	Energie	8'000	13'396	-5'396	Eclairage chaussée mal budgété
62.313	Fournitures voirie	15'000	21'587	-6'587	Achats Voirie + entretien extérieur
62.314	Entretien immeubles par tiers	95'000	139'914	-44'914	Travaux en urgence, prévus en 2018+alimentation eau rondpoint pomme
71.318	Honoraires prestations de service	5'000	16'500	-11'500	PLQ Bracasset
94.322	Dettes à moyen et long termes	-	6'800	-6'800	Intérêt sur emprunt
90.330	Patrimoine financier	-	181'479	-181'479	Variation provision fiscale
90.351	Canton	105'000	111'885	-6'885	Versement France
TOTAL :				-325'821	

M. Ythier répond à **Mme Noll** qu'en ce qui concerne les jobs d'été, la mairie a pris plus de jeunes pour l'entretien des bâtiments.

En ce qui concerne la rubrique des honoraires et prestations de services pour l'aménagement du territoire communal, il est difficile de budgéter le montant correct. C'est l'Etat qui fait avancer les projets et demande que la commune assiste à des séances pour les modifications de zones par exemple. Le maire est toujours accompagné par Mme Robyr, ou d'autres mandataires, et cela a bien sûr un coût non négligeable, mais la présence de ces professionnels est indispensable.

Détail des produits

	Comptes selon FONCTIONS	2017	2017	Variation en %
		REALISE	BUDGET	Réalisé / budget
05	Administration	10'406	1'500	700%
08	Immeubles	181'370	170'400	106%
09	Divers: SIG	61'435	63'000	98%
1	Sécurité	25'106	15'500	162%
2	Ecole	12'815	10'000	128%
3	Culture, Sports et loisirs	22'912	20'000	118%
5	Social	26'585	21'674	123%
6	Voirie	3'000	0	n/a
7	Environnement	24'887	2'000	1244%
9	Impôts & finance	4'464'108	3'993'190	112%
Détails des impôts:				
	Personnes physiques	3'936'373	3'494'390	113%
	Personnes morales (sociétés)	30'517	16'008	190%
	Péréquations intercommunales	433'454	461'792	94%
	TOTAL PRODUITS	4'833'494	4'297'264	112%

Administration: location appartement de service pour 7'000.00 F n'a pas été budgété. Cet appartement de fonction est vacant depuis août car des travaux conséquents seront nécessaires pour pouvoir à nouveau le louer.

SIG : rétrocession de 15% du chiffre d'affaires réalisé en 2016.

Sécurité: participation sur les assurances budget : 15'500.00 F encaissé 25'106.00 F qui concerne les ventes de cartes d'identité (4k), la location pour les enseignes publicitaires (5k) et les rétrocessions par les compagnies d'assurance incendie (15k).

Culture : dédommagement administratif du Groupement intercommunal du stade Marc-Burdet.

Voirie : 3'000.00 F vente de l'ancien véhicule de la voirie non budgété.

Environnement : participations des privés aux charges liées à la modification de zones : 17'500.00 F, rétrocession déchets : 5'900.00 F.

Comparaison 2016-2017

	2016	2017

Charges		
Charges de fonctionnement	3'357'341	3'756'368
Amortissements	823'341	554'753
TOTAL DES CHARGES	4'180'903	4'311'702
Revenus		
Impôts et péréquations	4'293'373	4'408'133
Autres recettes	392'955	425'294
TOTAL DES REVENUS	4'686'328	4'833'494
RESULTAT NET AU BILAN	505'425	521'792

La diminution des amortissements est liée en partie à la fin de l'amortissement de la nouvelle école et au recalcul des amortissements sur la salle polyvalente.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Stanga** renvoie les comptes à l'étude des membres de la commission des finances.

4. Communication de la mairie

4.1. Démission de Mme Dutour

M. Ythier informe que Mme Dutour quittera son poste d'adjointe au 30 juin prochain. Il y aura un arrêté du Conseil d'Etat le 25 avril 2018 avec un communiqué de presse à ce sujet. L'arrêté en question sera transmis à la commune le 26 avril 2018 officialisant ainsi cette démission. Le dépôt des listes devrait avoir lieu jusqu'au 14 mai 2018. S'il n'y a qu'un seul candidat, c'est une élection tacite et la commune en sera informée le jour même et l'entrée en fonction aura lieu le 1^{er} juillet 2018. S'il y a plusieurs candidats, il y aura le 1^{er} tour le 23 septembre 2018 et le 2^e le 14 octobre 2018. Pour information, l'organisation de l'élection sera confiée au service des élections contre paiement.

Mme Macheret demande si des personnes se sont proposées.

M. Ythier signale qu'il s'agit d'informations qui doivent pour l'instant être données par les différents groupes et non pas par la mairie.

A la question de **Mme Westeel** qui demande si un intérim est nommé pendant la période d'attente, **M. Ythier** répond que l'Etat désignera un administrateur.

4.2 Décharge bioactive

M. Ythier informe que le 2 mai prochain se déroulera une manifestation organisée avec les différentes associations afin de déposer les quatre pétitions au Grand Conseil. Pour Collex-Bossy, l'AJA va préparer un tout ménage.

M. Ythier répond à **M. Pesenti** qu'entre les communes de Satigny, Versoix, Collex-Bossy et AgriGenève, on peut dénombrer environ 12'000 signatures.

M. Ythier encourage les membres du Conseil à participer à cette action du 2 mai prochain.

4.3 La Ferme Constantin-Gindre

M. Ythier informe de la tenue d'une commission patrimoine communal pour la ferme. L'avant-projet comprenait une démolition du pignon pour pouvoir reconstruire et ouvrir la cour et devait figurer dans

l'appel d'offres. Un premier avis de la commission des monuments et des sites (CMNS) était nécessaire. Les premiers contacts ont été pris avec les mandataires, puis M. Racalbutto (CMNS) a conseillé, au vu du beau projet communal d'architecture, que deux membres de ladite commission viennent sur place. Ces derniers ont rendu un préavis et confirmé la beauté du projet. Les modifications sur la partie derrière sont admises, par contre, ils n'acceptent pas la démolition du pignon. Ils ont donné quelques pistes à explorer afin que le projet soit accepté.

Soit la commune passe outre ce préavis mais aurait des ennuis par la suite, soit elle essaie d'adapter le projet pour faire l'appel d'offres.

C'est cette deuxième option qui est proposée ce soir. Avec ce préavis négatif, il faut revoir le projet et demander au bureau d'architectes la possibilité de reprendre les anciens projets moyennant des honoraires supplémentaires d'environ 21'000.00 F.

Ce sujet a été traité en commission et les membres ont donné un préavis favorable.

Soit le Conseil vote une délibération pour le crédit supplémentaire avec un délai référendaire de 40 jours soit, comme le permet la loi, le Conseil décide d'avancer et approuvera le dépassement budgétaire lors de l'approbation des comptes 2018.

M. Pesenti est d'avis d'avancer.

Il est rejoint par **M. Vigneron** qui était également présent lors de la commission. Tous les documents nécessaires ont été présentés et de manière très claire. Les membres du Conseil sont demandeurs à ce que ce projet avance. Ce n'est pas le premier crédit supplémentaire qui n'est pas voté avant la dépense et il encourage le Conseil à avancer dans ce sens-là.

La mairie ayant donné les informations nécessaires à la bonne compréhension du dossier, la parole n'est plus demandée. Elle prend acte de cette décision et donnera le mandat au bureau d'architectes.

4.4. Etude l'école

M. Ythier informe qu'en 2017, une étude démographique et un avant-projet d'architecture ont été prévus au budget. L'étude a pris beaucoup de temps et vient d'être terminée. Il a été possible de faire passer le coût en 2017 comme prévu. Par contre, l'étude architecturale n'a commencé qu'au début de l'année 2018 et va être présentée avant la séance du Conseil du mois de juin. Des honoraires auraient dû être inscrits au budget 2018 mais la ligne y relative est restée à zéro. Il demande au Conseil de l'excuser de cette omission, une délibération pour cette dépense non budgétée sera proposée au vote en mai ou juin prochain.

A une question de **Mme Cartier**, **M. Ythier** répond que le montant prévu était de l'ordre de 24'000.00F mais sera certainement plus élevé.

M. Vigneron a pu constater que les rentrées fiscales augmentent donc cette charge non budgétée sera certainement absorbée.

M. Ythier en est également certain mais se devait d'informer le Conseil.

4.5 Appartement ancienne école

Des travaux ont été acceptés par la commission patrimoine communal afin de créer un accès indépendant qui permettrait aux locataires de l'appartement de ne plus traverser le couloir du jardin d'enfants.

Ce projet d'aménagement a été présenté aux membres qui l'ont accepté.

Avant de déposer une demande en autorisation de construire, puisque le bâtiment est inscrit à l'inventaire, la mairie doit apporter encore des éléments aux membres de la commission. A savoir si cet appartement a reçu à l'époque la dénomination « appartement de fonction » et s'il est possible d'en modifier le statut. Il est, par conséquent, prématuré de demander un crédit pour ces travaux.

Ce dossier doit être renvoyé en commission avec les nouveaux éléments.

A une remarque de **Mme Westeel**, la mairie va prendre les renseignements nécessaires afin de voir si des démarches particulières sont à entreprendre pour le changement de statut de l'appartement.

Comme le rappelle **M. Ythier**, cet appartement est vide depuis plusieurs mois et c'est regrettable.

M. Pesenti ne voit pas comment on peut faire un escalier indépendant. C'est un bâtiment ancien et le problème du passage était là dès le déménagement du Petit Chevalier. L'appartement est vacant depuis bientôt une année et il faut accélérer l'exécution des travaux afin de pouvoir bénéficier à nouveau du revenu du loyer.

M. Vigneron relève que les membres de la commission sont allés visiter les locaux et ont pu constater le besoin en transformation; il n'est pas anodin puisque les locataires entrent et sortent dans le passage des petits enfants d'où l'intérêt d'avoir cet accès indépendant. C'est un bel appartement et cette transformation doit être faite.

M. Kende dit que les travaux ne peuvent de toute façon pas se faire en dehors des grandes vacances d'été ; il faut encore obtenir les précisions et l'autorisation. Il faut surtout s'assurer de la disponibilité des entreprises pendant l'été.

Sans vouloir tout remettre en cause, **M. Verardi** s'étonne que seulement maintenant ce problème d'accès commun soit soulevé. Le jardin d'enfants s'est installé bien après l'appartement et l'organe de surveillance l'a admis.

M. Yhier répond que les règles de sécurité changent et la réglementation évolue.

Mme Carrillo répond à **M. Pfeiffer** qu'un palier, sur les trois dernières marches et l'ouverture du mur qui sépare l'escalier sont prévus. Trois ou quatre marches seraient faites en tournant. Toute la partie actuelle du vestiaire serait fermée permettant ainsi de faire une entrée côté cour de Vireloup et une entrée côté cour route de Collex pour le futur locataire.

M. Pesenti demande de prévoir un espace assez grand qui permette au locataire de déménager des meubles.

M. Vigneron rajoute que cet appartement a quand même des nuisances et il ne faut pas s'attendre à louer ce bien à un loyer élevé.

4.6 Rénovation de la poste

M. Ythier indique qu'il y a de nouveaux éléments depuis quelques jours. En ce qui concerne l'escalier qui mène au studio et du fait que ce bien se trouve en 4B protégée, le dossier de transformations est vu par la CMNS. Cette commission n'apprécie pas l'ouverture de velux et prône plutôt une verrière ; il faut s'attendre à des coûts supplémentaires.

M. Ythier répond à **Mme Cartier** que l'appartement de cinq pièces n'est pas encore loué puisqu'il faut d'abord finaliser les travaux de rénovation extérieure du bâtiment et l'accès au studio. La régie Broliet met tout en œuvre pour accélérer ces travaux mais pour l'instant elle est bloquée par la CMNS.

Pour **Mme Cartier** la commune perd de l'argent et devrait trouver une autre solution pour l'accès au studio.

C'est vrai qu'il s'agit de complications qui retardent les locations dit **M. Ythier**.

Mais il y a également des problèmes pour le local commercial. Il était prévu d'enlever le carrelage et refaire une chape. Avant ces travaux, un sondage a été fait : la colle des carreaux contient de l'amiante. Si le carrelage est enlevé, des précautions particulières devront être prises et cela a un coût.

La solution proposée par la régie est de recouvrir le sol sans enlever le carrelage. Toutefois, il ne faut pas percer le sol pour ne pas dégager de poussière.

La mairie va prendre des renseignements sur cette option afin d'avoir plus d'assurance sur la faisabilité. C'est vrai qu'elle espérait être plus rapide pour mettre les locaux à disposition du futur locataire mais il est de son devoir de s'assurer que tout est fait dans les normes.

Pour en revenir au studio, **M. Steimer** s'étonne quand même que la régie n'ait pas été plus attentive à la zone 4B protégée qui amène des restrictions.

Mme Carrillo précise que pour l'instant ce n'est pas l'escalier qui bloque l'avancement de ce dossier mais bien le velux. La CMNS a jugé que le studio était trop sombre en l'état et voulait plus de lumière. L'architecte a mis en place le projet d'un velux, puis un deuxième et maintenant une verrière à la place des deux velux. Cette nouvelle demande est déjà repartie à la CMNS et la commune reste dans l'attente de la décision.

M. Pesenti propose que même si l'escalier n'est pas accepté rapidement, une location du cinq pièces et du studio (pour lequel l'accès actuel, qui n'est pas idéal, soit bien expliqué au locataire) devienne effective. La commune peut continuer ses démarches en insistant auprès de la CMNS sur le bien-fondé de cet escalier.

A une remarque de **M. Ythier** concernant l'appartement de cinq pièces, **Mme Carrillo** répond que le plus gros du travail a été fait. Mais le problème, ce sont les nuisances relatives aux travaux à l'extérieur pour lesquelles les locataires pourraient demander une baisse de loyer.

Une commission sera convoquée avec les nouveaux éléments.

M. Pesenti demande s'il est possible de donner une date de location pour la surface commerciale ; il a rencontré le futur locataire qui commence à s'impatienter ; de plus il va devoir donner son congé auprès de son employeur.

Si la mairie apporte une solution pour le problème du sol, le Conseil ne veut plus perdre du temps et votera le crédit supplémentaire lors du bouclage des comptes.

La mairie ayant donné les informations nécessaires à la bonne compréhension du dossier, la parole n'est plus demandée. Elle prend acte de cette décision.

4.7 Auberge des Bois – Route du Bois-des-Iles

Mme Carrillo informe que le couple qui a fait l'acquisition du bâtiment de l'Auberge des Bois est venu annoncer ce matin la réouverture de cet établissement d'ici la fin du mois d'avril, mi-mai. Le service compétent a délivré l'autorisation nécessaire à cette exploitation et la commune délivrera celle de la terrasse.

Mme Carrillo répond à **M. Vigneron** que les horaires ne sont pas encore complètement définis. L'auberge serait fermée lundi et mardi.

En ce qui concerne le stationnement des caravanes, les propriétaires s'en iront à l'ouverture de l'auberge puisqu'ils se sont installés là afin d'éviter les squatters.

5. Communications des commissions

5.1 Commission patrimoine communal

Mme Malherbe se réfère à la commission du 27 mars dernier, plus précisément au point « divers ». Certains conseillers ont reçu des remarques appuyées par des habitants en disant que les membres du Conseil ne faisaient pas correctement leur travail, que la décision prise d'octroyer le local commercial au physiothérapeute était une décision influencée par la mairie et certains conseillers. Pour plus de détails, elle laisse le Conseil prendre connaissance du procès-verbal y relatif.

Mme Malherbe tient à rassurer ces personnes que le travail a été correctement exécuté, que l'information est passée devant le Conseil du mois de février par rapport aux deux dossiers reçus, soit le physiothérapeute et l'épicier. Vu que le physiothérapeute garantissait le loyer demandé et que ce n'était pas le cas du l'épicier, le choix s'est porté tout naturellement sur le physiothérapeute.

Certains habitants argumentent également le fait que la commune ne devrait pas tenir compte de l'élément rendement pour cette surface ; l'épicier serait plus utile qu'un physio puisque il y a déjà un cabinet proche à Bellevue.

Lors de cette séance de commission, il a été demandé que les dossiers des futurs locataires (appartement et studio) soient vus en commission patrimoine communal élargie.

M. Pesenti pense que les habitants peuvent assister aux séances du Conseil pour obtenir des informations et constater le travail accompli. En ce qui concerne la location de la surface commerciale,

la mairie a bien exposé la situation en informant que seulement deux dossiers sont parvenus à la régie et qu'un seul est solvable.

M. Vigneron remercie Mme Malherbe d'avoir relaté une partie de ce qui s'est passé en commission. Il fait partie de celles et ceux qui ont été sollicités par rapport à cette problématique. Il tient à préciser qu'il n' a pas assisté à la séance du conseil du mois de février.

En tant qu'élu, il pense que la question de base est : est-ce que la commune doit s'arrêter à la solvabilité plutôt qu'au besoin de la population. Qu'est-ce qui est plus profitable ? Un commerce de proximité ou un cabinet de physiothérapeutes. Il tient à préciser qu'il rapporte ce qu'il lui a été dit par des habitants et relève que certaines remarques émanant de certains habitants n'ont pas été agréables à entendre.

Il a maintenant pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois de février et connaît la raison pour laquelle les dossiers n'ont pas été vus en commission soit la solvabilité. Mais à l'avenir, la commission souhaite voir tous les dossiers afin de mieux pouvoir répondre aux gens.

Mme Noll rappelle la volonté du Conseil de voir dans la ferme un projet d'épicerie avec des produits locaux. Les habitants ne sont pas encore conscients de ce qu'il y aura dans la ferme.

M. Vigneron a entendu qu'il y a quelques années, il y avait eu une épicerie et qu'elle n'avait pas fonctionné. L'autre problématique également évoquée par des habitants est que le parking du bâtiment de la poste semble mieux adapté que la Ferme.

M. Ythier pense qu'il s'agit d'un débat de fond. La Commune a acheté ce bâtiment car il est situé sur une position stratégique. Elle est partie sur une option de relocation du bien pour amortir son achat. Selon ce qui vient d'être dit, la Commune aurait pu se poser la question à savoir si elle était prête à subventionner un potentiel locataire de la surface commerciale qui ne pourrait payer son loyer selon les normes en vigueur. Investir pour donner un service et compenser le déficit par les deniers communaux. C'est quelque chose qu'il pourrait bien sûr entendre et cela a un coût pour la commune ; mais est-ce vraiment ce que souhaite le Conseil ? Un tel débat n'a jamais eu lieu. La mairie n'a rien imposé et a pris une régie pour étudier les dossiers.

C'est vraiment une question de fond ; pourquoi ne pas subventionner la Poste, un commerce, etc..

M. Pesenti rappelle qu'il y a déjà eu deux épiceries à Collex-Bossy ; les gens étaient demandeurs mais ne se sont pas assez engagés pour les faire vivre.

Il travaille régulièrement sur la commune, rencontre beaucoup de personnes qui font des remarques négatives sur ce qui se passe ; ceux-là même refusent de s'engager au Conseil ou à la mairie. C'est facile de critiquer.

Mme Malherbe voulait vraiment faire passer l'information que le travail a été fait.

En regard des propos de M. Ythier au sujet du subventionnement, **M. Vigneron** ne pense pas aller si loin. Mais il faut garder en mémoire qu'il ne soit pas pris en compte pour les activités liées à la Ferme. La commune a refusé l'épicier dans la ferme avec l'argument de la non solvabilité ; il y a un danger potentiel.

M. Ythier répond que c'est pour cette raison qu'une convention a été établie avec Voisins. La commune transforme le bâtiment puis c'est Voisins qui choisit les partenaires locaux, qui exploite et qui assume le déficit le cas échéant.

Mme Cartier se dit surprise d'entendre que certains habitants pensent que le travail n'est pas bien fait.

M. Kende constate qu'à nouveau en 2017 les comptes sont excédentaires de 500'000.00 F. La commune a les moyens pour entreprendre des projets qu'elle pense bien pour ses habitants.

M. Verardi fait la réflexion suivante : il pense que la mairie a bien fait de passer par des professionnels pour les locations. Lors de l'achat du bâtiment de la Poste, les membres du Conseil auraient pu se demander quel serait le besoin pour les habitants. Le Conseil a plutôt pensé à la rentabilité mais aurait pu pousser la réflexion plus loin.

Certains conseillers disent l'avoir fait en commission et **Mme Malherbe** renchérit en disant que les besoins de la population ont déjà été exprimés pour le projet de la Ferme.

M. Pesenti rappelle qu'en effet, il y a environ quatre ans, lors de la commission Avenir de Collex-Bossy, la population a pu exprimer ses besoins, ses envies. Dans la mesure du possible, ils seront regroupés au sein du projet de la Ferme.

5.2 Commission sociale

Mme Stanga tient à remercier les participants à la soirée de la fondue des jeunes qui s'est bien déroulée.

6. Propositions individuelles et questions

6.1 Décorations des villages

Mme Malherbe félicite les personnes qui ont œuvré à la réalisation réussie des décorations de Pâques.

6.2 Challenge des élus genevois invités par Genève Servette

En compagnie de Mme Mégroz, **Mme Malherbe** indique qu'elles ont participé à cet événement très sympathique. Il y aura une nouvelle édition l'année prochaine et elle encourage le Conseil à y participer.

6.2 Agorespace

M. Vigneron demande si tout se passe bien.

Mme Carrillo dit que rien de spécial n'est à signaler. Les filets viennent d'être changés.

M. Pesenti remercie pour les filets. Il confirme qu'il y a moins de soucis que l'année dernière mais il faut rester attentifs car il y a à nouveau des jeunes de Ferney. S'ils ces derniers veulent faire du basket, M. Pesenti les envoie dans le préau de l'école puisque ceux de Collex-Bossy pratiquent plutôt le foot.

La séance est levée à 22h15.

La vice-présidente du Conseil municipal
Karla Boye

La présidente du Conseil municipal
Laura Stanga

La secrétaire de mairie
Danielle Toninato